

I. [Actualité des CONTRACTUALISATIONS Pays BN - ruralité, de territoire, Leader et rivières :](#)

[Convention financière du contrat de ruralité 2017](#)

La convention financière a été récemment finalisée par la Préfecture - circuit des signatures en cours. Elle prend en compte la « ponction gouvernementale » de 66 M€, opérée récemment sur la dotation initiale 2017 fixée à 216 M€. En Nièvre, ce sont 0.3M€ qui sont retirés du contrat commun BN-NSN. Le report en 2018 d'opérations initialement prévues est acté.

[Contrat de Territoire 2018-2020 :](#)

- *intention du territoire affichée à la Région : ATTRACTIVITE du territoire,*

Le conseil régional de BFC a adopté une nouvelle politique d'aménagement de territoire, de nouvelles modalités financières (critères de solidarité régionale pris en compte sur un territoire « fragile ») et un calendrier opérationnel pour contractualiser avec les Pays en 2018. Les élus ont à se prononcer sur l'enjeu territorial à relever pour accompagner les projets publics et privés du territoire - automne 2017, à présenter un graphe d'objectifs et des fiches projets - fin 2017 et engager des négociations pour cosigner un contrat pluriannuel en 2018.

- *actualités des opérations présentées en 2017 au soutien du CD 58*

Actuellement, 223 750€ sont inscrits sur 3 projets de réhabilitation thermique et phonique de logements communaux à Couloutre, Varzy, Donzy et La Chapelle S^t André. L'obligation de démarrer impérativement les travaux avant déc 2017 et de fournir les dernières factures avant décembre 2018 sont de mise pour les maîtres d'ouvrage.

[Contrat Leader,](#)

14 opérations ont été validées par le comité de programmation sans qu'aucun paiement, des sommes attribuées aux porteurs de projets, n'est été effectué. 2 autres projets 2016 ont été soutenus par le conseil régional de BFC – versement des fonds en juillet 2017. 30% des fonds LEADER sont ainsi attribués aux territoires - 0.5M€.

Le GAL aura à remplacer plusieurs de ses représentants, désireux de se retirer de ces obligations - raisons personnelles.

[Contrat de rivières Vrille Nohain Mazou](#)

La date de la signature est en cours de finalisation et la commission agricole a récemment validé le recrutement d'un ingénieur agronome en CDD d'un an (renouvelable).

II. [Actualité des adhésions des interco du PBN au syndicat mixte du PNSN et avenir de l'association de Pays - 2018/2020.](#)

COLLECTIVITES

6/4/17, Loire, Nièvre et Bertranges délibérait favorablement. Le 12/7, un arrêté Préfectoral fixait le nouveau périmètre d'intervention du Syndicat Mixte PETR de NSN.;

Le 19/9/17, Loire, Vignobles et Nohain proposera à ses élus de délibérer quant à leur adhésion au SM PETR de NSN. Dans l'affirmative, les communes de l'intercommunalité auront à délibérer de façon concordante (66% des communes représentant 50% de la population ou l'inverse) avant nouvel arrêté Préfectoral ;

Le 11 octobre, H^t-Nivernais Val d'Yonne proposera une délibération soit pour une adhésion au SM du Pays Nivernais-Morvan, soit vers le SM PETR NSN. les communes de l'intercommunalité auront à délibérer de façon concordante (66% des communes représentant 50% de la population ou l'inverse) avant nouvel arrêté Préfectoral.

AVENIR du Pays BN

Le transfert des **activités et des personnels** nécessite une double décision des élus du Pays BN.

ACTIVITES

Les contrats de territoires, de ruralité et local de santé 2018/2020 sont transférés sous maîtrise d'ouvrage du nouveau Pays « porte ouest » constitué avec l'adhésion des EPCI de BN vers NSN ;

Les contrats de rivières sont transférés, sous maîtrise d'ouvrage publique : CC Haut-Nivernais, Val d'Yonne pour Nivernais-Forterre et Loire, Vignobles et Nohain pour Vrille Nohain Mazou ;

Le programme LEADER reste sous maîtrise d'ouvrage de l'actuelle association de Pays BN.

RESSOURCES HUMAINES

Fort du principe « **à travail égal, salaire égal** », les personnels sous statut privé et en CDI sont transférés (hors poste du directeur qui n'intègre pas le nouveau dispositif)

- au conseil de développement de NSN : 2 EQTP au total - directrice adjointe et chargé de mission,

Un bureau de proximité est implanté à Cosne sur Loire - 2018/2020

- aux EPCI : 1 EQTP et 2.5 EQTP et 1 EQTP en CDD - animateur(trice) et techniciens + 0.5 EQTP en CDI de secrétariat.

L'association du Pays BN conserve la maîtrise d'ouvrage du programme LEADER et ses 1.5 EQTP - animateur + 0.5 EQTP de secrétariat-gestion.

Le **budget prévisionnel 2018** du nouveau Pays est estimé à 450 K€ - fonctionnement et nécessite 200 K€ d'autofinancement pour son équilibre, soit 1€ de cotisations locales (avec l'adhésion des 3 EPCI de BN) et 33 K€ d'apport de fonds propres ou 1.20€ de cotisations locales.

Le budget de l'association de Pays BN maintenue (statut à faire évoluer) s'autofinance, fort des crédits Européens LEADER et de ses actuels fonds de réserve.

III. Questions diverses.